

La tarification INCITATIVE Pourquoi pas vous?

Ancrez votre territoire
dans l'économie circulaire!



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

En 2019, **84%** des Français paient une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur locative du logement. **4%** des Français paient quant à eux une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), dont le montant est généralement estimé en fonction du nombre de personnes que compte le foyer.

Contrairement aux services de gestion de l'eau, de l'électricité ou du gaz qui sont facturés aux usagers en fonction de leur consommation, le service de gestion des déchets est facturé à la majorité des Français sans tenir compte de leur niveau d'utilisation du service et de l'effort de tri.

En instaurant un lien direct entre l'utilisation du service et la facturation, la tarification incitative encourage les habitants à réduire à la source leur production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et à trier leurs emballages systématiquement.

La tarification incitative, comment ça marche ?

Le principe de la tarification incitative est simple : responsabiliser le citoyen et le faire payer en fonction de sa production de déchets. Pour cela, il suffit d'intégrer **une part variable** dans le calcul de la REOM ou la TEOM en vigueur sur le territoire, calculée le plus souvent **en fonction de la quantité d'ordures ménagères produite**, afin d'orienter les emballages et les papiers vers le bac de tri.

TARIFICATION INCITATIVE



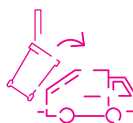
PART FIXE



Abonnement au service (collecte, traitement des déchets ménagers, gestion des déchèteries, etc.). Cette part peut être proportionnelle au nombre de personnes dans le foyer.



PART VARIABLE



Nombre de levées de bac OMR*

ou



Nombre d'ouvertures de borne OMR*

ou



Poids du bac OMR*

ou



Volume du bac OMR*

*au-delà du service minimum intégré dans l'abonnement (au choix des collectivités)

... pour quels objectifs ?

Pour réduire la quantité globale de déchets, pour améliorer les performances de tri, ou, comme c'est souvent le cas, pour inciter à la prévention et au tri dans l'objectif de réduire les coûts.

La tarification incitative est beaucoup plus répandue à l'étranger sous le principe du « pay as you throw » (PAYT). En tête, l'Allemagne, l'Autriche et la Wallonie, dont 100% des communes sont en tarification incitative, puis la Suisse (90%), la Californie (74%), l'Ontario (51%) et les Pays-Bas (41%).

BON À SAVOIR

... quels bénéfices ?



RÉPONDRE aux attentes de vos habitants !

En 2019, 60% des Français pensent qu'il est urgent d'œuvrer pour l'avenir de la planète et pour un Français sur deux, les collectivités locales sont des actrices majeures pour agir concrètement en faveur du développement durable¹.

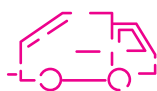
En 2019, près de 6 millions de Français sont concernés par la tarification incitative. En 2016, près de 70 % d'entre eux étaient favorables à ce mode de financement².

BON À SAVOIR



RESPONSABILISER les habitants et leur permettre d'agir dans le bon sens

La tarification incitative permet d'afficher la juste valeur du service public et de répercuter son coût à l'habitant en fonction de ses efforts et du service rendu. Le service est facturé au citoyen en fonction de son utilisation, comme c'est déjà le cas pour l'eau, l'électricité ou le gaz. La tarification incitative instaure une nouvelle relation entre la collectivité et les citoyens : cette tarification incite les habitants à une consommation et à un geste de tri responsables, et incite la collectivité à fournir un service public de qualité.



AUGMENTER vos performances de collecte sélective et réduire la production d'OMR

La tarification incitative est la porte d'entrée des politiques « zéro déchet, zéro gaspillage » ! Elle facilite la prise de conscience et un engagement fort des habitants car leurs efforts se traduisent dans la facturation.

Sur les territoires en tarification incitative, en moyenne : +30 % sur les emballages légers et -20 à -50% d'OMR. La tarification incitative est le seul dispositif qui permette d'atteindre de tels résultats dans les 2 ans qui suivent sa mise en œuvre.

BON À SAVOIR



MAÎTRISER vos coûts de traitement

L'augmentation de la TGAP et la fermeture de nombreux exutoires ont un impact fort sur les coûts de traitement des OMR, qui peut se traduire par une hausse de la fiscalité que la tarification incitative peut permettre d'éviter. Par ailleurs, la baisse de production d'OMR constatée sur les territoires en tarification incitative permet de réduire les coûts de traitement.

QUELQUES IDÉES REÇUES AUTOUR DE LA TARIFICATION INCITATIVE

« La tarification incitative, c'est une facture en plus pour l'usager, elle sera forcément mal accueillie. »

Les usagers paient déjà sans forcément le savoir. C'est pour vous une opportunité de faire de la pédagogie sur le financement du service déchets. Il y a une vraie demande des Français de devenir acteurs, et de payer le juste prix, en lien avec les efforts qu'ils font.

« Les usagers ne payeront pas ! »

Dans les faits, le risque est très limité. Les retours d'expérience montrent un niveau d'impayés réels de l'ordre de 1 à 2% par an.

« Les dépôts sauvages vont se généraliser. »

Les dépôts sauvages observés dans les territoires en tarification incitative sont de l'ordre de 2kg/hab/an en moyenne, soit moins de 1% des OMR³. Les retours d'expérience fournissent des clés pour mener des actions efficaces qui limiteront les dépôts sauvages.

1-Baromètre Greenflex-Ademe de la consommation responsable - 2019

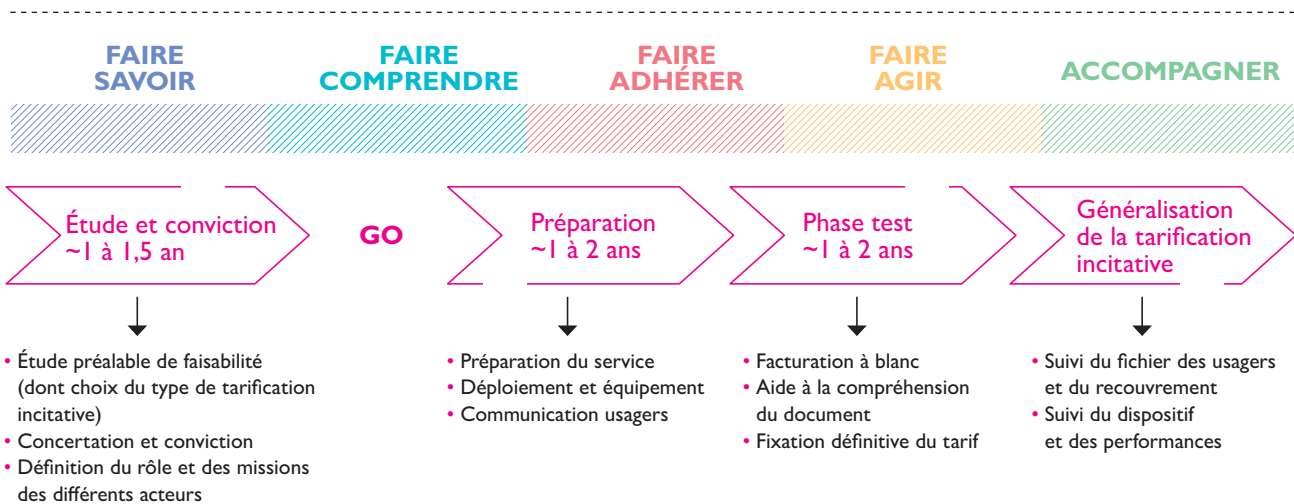
2-Enquête de perception de la redevance incitative - ADEME - Juillet 2016

3-Impacts de la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire lorrain - ADEME - Novembre 2016

Comment la mettre en place ?

→ LES DIFFÉRENTES PHASES DU PROJET

Un projet de tarification incitative est un projet de mandat qui nécessite une mobilisation forte des équipes et de l'ensemble des élus.



La durée des phases est donnée à titre indicatif sur la base des observations faites sur le terrain.

→ L'ACCOMPAGNEMENT DE CITEO

Le développement de la tarification incitative est l'un des sujets majeurs d'expertise de Citeo et nos équipes régionales vous accompagnent à chaque étape de votre projet : appui méthodologique, retours d'expérience ou encore mise en réseau avec des collectivités déjà engagées.

Citeo met également à disposition des collectivités locales des mesures d'accompagnement spécifiques qui viennent compléter et renforcer ses autres soutiens financiers. Des soutiens bonifiés sont proposés dans le cadre du plan de performance des territoires. Enfin, Citeo collabore également avec l'ADEME et plusieurs Régions pour promouvoir le développement de la tarification incitative.

Vous souhaitez en savoir plus sur notre accompagnement ?

Contactez votre interlocuteur régional. Vous trouverez toutes les coordonnées de nos agences en région sur www.citeo.com/territoires.



L'ADEME propose aux collectivités l'attribution d'aides financières pour l'étude et la mise en œuvre de la tarification incitative et des documents méthodologiques dont l'objectif est d'accompagner les acteurs dans leur projet. Pour les contacter : <https://www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe>

BON À SAVOIR

CE SONT CEUX QUI LE FONT QUI EN PARLENT LE MIEUX !

« La redevance incitative nous a amenés à avoir une meilleure connaissance des usagers et une nouvelle relation avec les habitants. Nous prenons mieux en compte les spécificités. Ce dispositif est plus clair et nous donne une nouvelle légitimité pour agir, parler aux usagers. Il permet de mieux faire passer les messages. »

Corry NEAU, adjointe au maire de Vineuil Saint-Firmin, Vice-Présidente à l'Environnement de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (60)

REOMi depuis 2016 (part incitative au nombre de levées du bac ou nombre de dépôts)

« Passer de la taxe à la redevance incitative demande beaucoup de volonté et de communication. Aujourd'hui, les résultats sont là et personne ne souhaiterait revenir en arrière. »

Patrick DENOYELLE, Maire-adjoint de Grainville-sur-Odon, Vice-Président du SYVEDAC, et Vice-Président de la CC Vallée de l'Orne et de l'Odon (14)

REOMi sur une partie du territoire depuis 2013 (part incitative au nombre de levées du bac ou nombre de dépôts)

« Les citoyens doivent payer le prix juste en fonction des efforts de tri qu'ils fournissent. Les inconvénients existent mais tout se régule très vite. Au final, au bout de quelques mois, les résultats sont là : le coût est plus faible, les quantités recyclées sont plus importantes et la production de déchets a tendance à diminuer. »

Jean-Marc WILLER, Maire d'Erstein, Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein (67)

REOMi depuis 2013 (part incitative en fonction du volume du bac choisi par l'utilisateur)

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LA TI



« Avec 6 ans de recul, la redevance incitative a boosté le geste de tri (+ 48 % de tonnages) aux dépens des ordures ménagères résiduelles (-30 % de tonnages), et a permis une réduction de 10 % du tonnage global, favorisant ainsi une maîtrise du coût de gestion des déchets. Au-delà de ces résultats, je considère la redevance incitative comme la pierre angulaire de la gestion des déchets sur notre territoire avec une volonté d'aller encore plus loin dans la prévention et la réduction, et s'inscrire ainsi durablement dans une démarche d'économie circulaire. »

Roger LE GOFF, Maire de Fouesnant et Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (29)

REOMi depuis 2013 (part incitative au nombre de levées du bac ou nombre de dépôts)

« Cette incitation fiscale est au cœur de notre feuille de route déchets qui vise à réduire de moitié les ordures ménagères résiduelles et à recycler les 2/3 des déchets. Après toutes les mesures d'accompagnement, c'est le principal levier pour diminuer le volume des déchets et, pour nos concitoyens, c'est l'élément le plus visible de notre nouvelle politique car il les concerne directement. »

Georges OUDJAUDI, Conseiller municipal de Saint-Martin-d'Hères, Vice-président délégué à la prévention, la collecte et la valorisation des déchets de Grenoble Métropole (38)

Tarifcation incitative envisagée pour 2021



Imprimé sur papier recyclé.
Tous les papiers se trient et se recyclent,
ce document aussi !



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com